



-  Chemin ouvert sécurisé et autorisé pour les demandes de manifestation (à compter du 1^{er} septembre 2025)
-  Chemin ouvert au public
-  Chemin fermé au public

Tous les sentiers de moins de 2,5 m de large sont fermés au public pour des raisons de sécurité (chute d'arbres ou de branches) jusqu'à nouvel ordre